



Ministère des Affaires étrangères

Cadre d'action gouvernemental

Multilatéralisme mondial

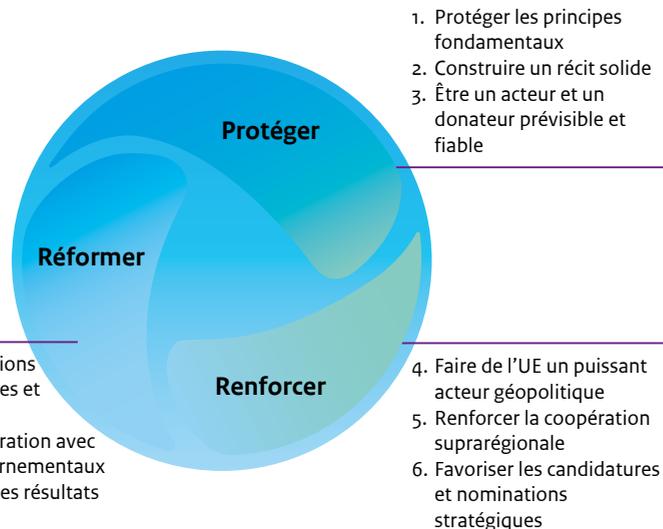
Positionnement du Royaume des Pays-
Bas dans un ordre mondial multilatéral en
mutation

Résumé



Résumé

Le Royaume des Pays-Bas œuvre avec ses partenaires à la promotion d'un système multilatéral inclusif et efficace au sein duquel les institutions multilatérales fondées sur des règles jouissent d'une légitimité généralisée et restent ancrées. Le présent cadre « Multilatéralisme mondial : positionnement du Royaume des Pays-Bas dans un ordre mondial multilatéral en mutation » est une première étape pour élargir de la base de la coopération vers cet objectif. La démarche stratégique repose sur trois piliers : protéger, renforcer et réformer.



| 2 |

Face à des défis majeurs et à la modification des rapports de force internationaux, l'ordre mondial d'après-guerre, caractérisé par des idéaux politiques et des valeurs telles que la démocratie, l'état de droit, les droits humains et la liberté des marchés et des échanges, est contraint d'évoluer. Bien que la grande majorité des États membres soulignent que leurs intérêts sont en principe mieux servis par un ordre mondial fondé sur des règles, les gouvernements autoritaires utilisent leur pouvoir accru pour désavouer ou minimiser l'importance des accords internationaux. Malgré le profond retentissement de l'agression russe en Ukraine et des atteintes à l'ordre juridique sur les relations internationales, la communauté internationale n'a pas été unanime à condamner explicitement ces violations flagrantes. Au sein du système multilatéral se manifeste un réalignement des sphères d'influence politiques, résultat de l'importance croissante des puissances économiques émergentes qui les amène à s'exprimer davantage sur la scène multilatérale et à exiger toujours plus de pouvoir et d'influence dans les principaux organes.

Pour relever les grands défis mondiaux tels que la guerre, le changement climatique, les migrations, la pauvreté et les inégalités, nous avons besoin d'une base de coopération

plus large. Avec nos partenaires de l'Union européenne (UE), nous devons renforcer considérablement notre position au sein du système mondial multilatéral, qui demeure d'une importance vitale pour le Royaume. Cela passera par le renforcement de la coopération avec d'autres partenaires et la mise sur pied d'un programme commun dans des domaines d'intérêt partagé, par une attitude attentive plutôt que moralisatrice et par la conclusion de nouveaux partenariats fondés sur l'égalité et l'ouverture d'esprit. L'investissement dans de nouveaux partenariats devra aller de pair avec la volonté de faire des compromis, afin de promouvoir efficacement les intérêts nationaux et collectifs dans le contexte changeant du système multilatéral, sans compromettre nos valeurs et nos normes.

Le Royaume souhaite protéger le système multilatéral. L'ordre multilatéral doit rester conforme à sa finalité, ou y être adapté. Le Royaume œuvrera en faveur d'un système plus représentatif, cohérent, efficient et efficace qui n'altère pas les principes ni les missions des organisations concernées, tels qu'énoncés dans leurs statuts et traités constitutifs.

Il restera un acteur et un donateur fiable et prévisible. Il s'appliquera avec l'UE à promouvoir « Notre programme commun » – le programme de réforme du Secrétaire général des Nations unies – et à contribuer à la modernisation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des institutions financières internationales (IFI). En collaboration avec l'UE et d'autres partenaires, les Pays-Bas défendront la valeur ajoutée des institutions dans leur rôle d'organisations normatives, de mise en œuvre et de coordination. Les valeurs et les principes universels inscrits dans la Charte des Nations unies serviront de lignes directrices à cet égard.

131

Les efforts actuels du Royaume au niveau multilatéral portent sur quatre domaines clés (paix et sécurité ; droits humains, démocratie et état de droit ; stabilité économique mondiale ; développement durable) et trois thèmes transversaux (changement climatique, biodiversité et pollution ; santé ; numérisation). Ils sont guidés par les objectifs de développement durable (ODD). Le caractère féministe de la politique étrangère du Royaume se reflète dans toutes les composantes de son action. Le présent cadre d'action recoupe des domaines d'action adjacents, dont le commerce extérieur et la coopération au développement (comme exposé dans la note d'orientation « Do What We Do Best »).

Le ministère des Affaires étrangères en coordonnera la mise en œuvre par l'ensemble du gouvernement. Entre autres mesures, des réunions de coordination interministérielles régulières seront organisées pour faciliter cette démarche. La stratégie sera mise en œuvre dans les cadres stratégiques existants des organisations gouvernementales concernées. Le gouvernement prévoit de rendre annuellement compte de son avancement à la Chambre des représentants.

Le présent cadre d'action s'appuie pour partie sur les contributions informelles et les commentaires de divers experts et organisations de la société civile.

Publication du
Ministère néerlandais des Affaires étrangères
Rijnstraat 8 | 2515 XP La Haye
Case postale 20061 | 2500 EB La Haye
Pays Bas

www.rijksoverheid.nl

Avril 2023 | No de publication : 23403391